

Utiliser de manière autonome TELEPAC (2)

PUBLIC CIBLE

Tout paysans déclarant sa PAC !

OBJECTIFS

Être autonome quant à sa déclaration TELEPAC, et ainsi gagner en efficience, le tout en faisant des économies de prestations.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADEAR Tarn

DURÉE : 1 jour(s)

MODALITÉS D'ACCÈS

les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Jean-Luc Hervé
adear.tarn@free.fr

ADEART
Maison des Associations
Place du 1er Mai
81100 Castres

MENTIONS

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicaps, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
10/05/2021	Communauté de Communes Centre Tarn 2 bis Boulevard Carnot 81120 Tarn	Jean Luc Hervé, paysan et référent PAC de la CONF' 81

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))